



Lycée Amélie Zurcher
30 rue Mermoz
68310 Wittelsheim

Tel : 03.89.57.81.20
Email : ce.0681888h@ac-strasbourg.fr

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Objet :
Fourniture d'équipements pour une cuisine pédagogique

Document unique de consultation

Procédure de consultation : procédure adaptée ouverte passée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Date limite de réception des offres :

Le 03 mars 2023 à 12 heures

*Le présent document fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services
(Arrêté du 19 janvier 2009)*

Le présent document comporte 9 pages numérotées de 1 à 9

Article 1 – Objet de la consultation

Le lycée Amélie Zurcher de Wittelsheim souhaite acquérir les équipements suivants pour l'enseignement en section Production et Services de Restauration :

1 plaque à snacker
2 plaques de cuisson deux foyers
1 sauteuse

L'ensemble monté sur meuble bas avec
rangements (placards, tiroir(s) coulissant(s))

1 machine à laver à capot

Les matériels sont précisés à l'article 3.

Caractéristiques principales et techniques :

Le descriptif des caractéristiques figure à l'article 3.

Des équipements optionnels éventuels aux caractéristiques de base pourront être proposés. Ils seront détaillés et feront l'objet d'une variante.

Caractéristiques spécifiques :

Les articles font l'objet d'un unique lot en raison de la nécessité de coordonner l'installation sur le site (restaurant pédagogique).

Modalités spécifiques :

Adaptation au site :

Le marché comprend le démontage et l'enlèvement des installations existantes ainsi que le raccordement des nouveaux appareils. Toutes les adaptations éventuelles pour le raccordement des appareils ou leur intégration dans les installations existantes devront être comprises dans la proposition du candidat et constitueront un élément de jugement de l'offre.

Pour se faire une visite sur place est indispensable afin de reconnaître les lieux, les locaux où les prestations doivent se dérouler ; elle est un préalable obligatoire avant l'envoi d'une proposition. **Les visites sont possibles jusqu'au 10 février 2022, sur rendez-vous préalable par téléphone.**

Le certificat de visite qui sera remis devra être joint à l'offre par le candidat.

Livraison et installation du matériel :

La livraison au lycée Amélie Zurcher ainsi que la mise en service seront réalisées sur RDV. Le délai de livraison et d'installation devra être clairement indiqué sur l'offre. **Les travaux d'installation devront être réalisés entre 01/06/2023 et le 01/09/2023, après accord du lycée sur la période d'intervention qui ne devra pas excéder une durée d'une semaine.**

La mise en service devra être effectuée impérativement avant 01/09/2023 pour une utilisation à compter du 04/09/2023. Le non-respect de cette date butoir pourra entraîner au choix du pouvoir adjudicateur la résiliation du marché ou des pénalités de 50 € TTC par jour calendaire de retard.

Article 2 – Conditions de la consultation

2 – 1 Procédure

Marché à procédure adaptée ouverte passée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

2 – 2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours (trente jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 – Décomposition de la consultation

Le lot est unique par nécessité de coordonner l'installation et limiter les délais d'intervention au sein du restaurant pédagogique. Il est constitué des éléments suivants :

➤ **Lot unique :**

- 1 plaque à snacker
- 2 plaques de cuisson deux foyers
- 1 sauteuse
- L'ensemble monté sur meuble bas avec rangements (placards, tiroir(s) coulissant(s))
- 1 machine à laver à capot

**Des plans neutres à prévoir dans le devis serviront à parfaire l'intégration des appareils.
Tous les éléments doivent avoir un habillage et une structure en acier inoxydable brossé.**

Article 4 – Contenu et présentation des offres

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises. Il est constitué du présent document.

Une copie du présent dossier peut être demandée :

- par courriel à l'adresse suivante : **intendant.0681888h@ac-strasbourg.fr**
- ou consultée à l'adresse : **https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/119510/show**
(numéro de consultation : **TMP/119510**)

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3.

En application de l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 reproduit ci-dessus,

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public (formulaire NOTI 1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail :
 - Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales **datant de moins de six mois** (article D8222-5-1°- a du code du travail)

- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D8222-5-1°- b du code du travail)
 - Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois
 - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription
- Si l'attributaire est établie en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

- Fiches techniques complètes des produits, descriptif complet et photos couleurs des produits, documentation, etc. La production des fiches techniques détaillées est un impératif pour juger de la valeur des offres. Les équipements de série devront être précisément détaillés. Les équipements optionnels devront également être détaillés et chiffrés.
- Les conditions de garantie, de livraison et d'intervention du SAV seront des critères importants de choix qui devront faire l'objet d'une attention particulière des fournisseurs et être détaillés dans l'offre. A ce titre il est souhaité une garantie de deux ans minimum, ainsi que la possibilité de prêt de matériel en cas d'indisponibilité de l'appareil en attente de réparation. Un contrat d'entretien pourra être proposé mais ne fera pas l'objet du présent marché.
- Un acte d'engagement signé reprenant et acceptant les éléments du présent document et détaillant précisément le prix HT et TTC ainsi que le détail des fournitures, descriptif précis et engagement ferme sur les délais de livraison.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

Article 5 – Condition d'envoi des offres

La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée via la plateforme :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

**La date limite de dépôt des offres est fixée au
03 mars 2023 à 12h précises**

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme AJI (<https://mapa.aji-france.com/>). Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

Copie de sauvegarde.

Conformément à l'article R2132-11 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Attention : la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique) doit être réceptionnée au plus tard à la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les candidats transmettront ce pli cacheté portant les mentions :

« Copie de sauvegarde : Marché de fourniture d'équipement de cuisine,
NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »

à :

Lycée Amélie Zurcher

Intendance

30 rue Mermoz

68310 Wittelsheim

Article 6 – Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

| Critère d'attribution | Pondération |
|---|--------------------|
| La valeur technique du produit /10 | 40 % |
| Le service après-vente /4 - conditions de garantie /3 - les conditions de livraison et d'installation /3 | 25 % |
| Le prix /10 | 35 % |

Article 7 – Variantes

Le cas échéant, les candidats peuvent présenter un dossier général « variante(s) ».

Les candidats répondent obligatoirement à la solution de base telle que décrite dans le cahier des charges.

Les offres en variantes seront analysées seulement si la prestation de base a été chiffrée et est recevable.

Article 8 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises ayant présenté des offres. Cette négociation éventuelle concernera au maximum les trois premiers candidats classés en fonction des critères indiqués dans ce document. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix et / ou les modalités techniques.

Les négociations pourront être menées indifféremment soit par téléphone avec obligation de retranscription écrite (par courrier ou courriel) des échanges oraux, soit menées par écrit (courrier ou courriel), ou, si nécessaire, donner lieu à une ou plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres faisant l'objet d'un relevé écrit des conclusions, garantissant la traçabilité des échanges intervenus. Toute proposition complémentaire ou modificative de l'offre de base devra être transmise soit par courriel, télécopie ou courrier au pouvoir adjudicateur et ce dans le délai fixé par l'écrit invitant le candidat à améliorer son offre. Dans le cas où le montant total de l'offre serait modifié, la nouvelle proposition devra inclure un nouvel acte d'engagement.

Chaque candidat est libre de se retirer de la négociation à tout moment. Il est tenu toutefois d'informer le pouvoir adjudicateur.

A l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres modifiées ou non, sera présenté au pouvoir adjudicateur et fera l'objet d'un dernier classement. Le candidat le mieux classé sera déclaré attributaire du marché. L'acheteur public pourra, s'il y a lieu, déclarer la négociation sans suite.

Le pouvoir adjudicateur peut décider de renoncer à la négociation et attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 9 – Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à :

- **Renseignements d'ordre administratif**
Intendante
Mme Séverine MANGIN
Email : severine.mangin@ac-strasbourg.fr
☎ 03 89 57 81 20

- **Renseignements d'ordre technique**
Directrice déléguée à la formation professionnelle et technologique
Mme Fabienne BIBLOCQUE
Email : fabienne.biblocque@ac-strasbourg.fr
☎ 03 89 57 81 20

Article 10 – Délais d'exécution, pénalités de retard

La livraison et la mise en service éventuelle seront réalisées entre juin et août 2023, sur rendez-vous exclusivement, avec une durée des travaux n'excédant pas une semaine. La date limite de livraison (et de mise en service si besoin) sur laquelle s'engage le fournisseur devra être clairement indiquée sur l'offre.

Le délai contractuel d'exécution est celui de la livraison à partir de la communication de l'acceptation de l'offre indiquée par le fournisseur dans son offre.

La prolongation éventuelle du délai d'exécution peut être accordée par l'émetteur du bon de commande.

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait de l'opérateur économique, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon un montant forfaitaire de 50 € TTC par jour calendaire de retard.

Article 11 – Délai de paiement et intérêts moratoires

Le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait effectif de la prestation. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

La facture sera obligatoirement déposée sur le portail Chorus Pro. Le SIRET d'identification de la structure est le : **196 818 884 00013**

Sont désignés pour les règlements :

- **Ordonnatrice :**
Mme la Provisoire, Marie-Gabrielle PERRIN

- **Comptable assignataire des paiements :**
M. Jean-Michel GOEPP

Article 12 – Avance

Sans objet.

Article13 – Déclaration sans suite

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

Article13 – Conditions de résiliation

Le marché peut être résilié par l'établissement en application du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (chapitre V) – articles 29 à 36.

Le marché peut être résilié en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R2143-6 et suivants, et R2144-7 du Code de la Commande Publique ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail. Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du Prestataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu'il a contrevenu à l'article D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail. La mise en demeure est notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le Prestataire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations. En outre, l'Etablissement pourra résilier le marché sans indemnité aux torts du Prestataire, en cours d'exécution, par décision avec date d'effet (envoyé en recommandé avec accusé de réception) si après mise en demeure du Prestataire assortie d'un délai, des défauts constatés n'étaient pas corrigés. Après expiration ou résiliation du marché, les deux parties restent tenues d'honorer les obligations contractées.

Article 14 : Instance chargée des procédures de recours.

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
BP 51038
67070 Strasbourg Cedex 2
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Article 15 : Organe chargé des procédures de médiation :

En cas de désaccord, le comité consultatif interrégional de règlement amiable peut être saisi, soit par le Pouvoir Adjudicateur, soit par le titulaire, conformément à l'article D2197-15 du code la commande publique :

CCIRA de Nancy
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Érignac
54038 NANCY Cedex

ACTE D'ENGAGEMENT

NOM DU CANDIDAT :

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de: (intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus par le Code de la commande publique.

1°) M'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous, dans les conditions définies dans l'annexe de l'acte d'engagement concernant les modalités de formation, les garanties et le service après-vente.

Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée à l'article 2.2, **soit 30 jours**.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre un RIB original) :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Identifiant international de compte bancaire – IBAN

| IBAN (International Bank Account Number) | | | | | | BIC (Bank Identifier Code) | |
|--|--|--|--|--|--|----------------------------|--|
| | | | | | | | |

A ,

, le

Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Voir annexes financières du titulaire jointes.

A Wittelsheim, le

Le Pouvoir Adjudicateur :

Marie-Gabrielle PERRIN, Provisseure

NOTIFICATION DU MARCHÉ

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en opérateur économique.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché à l'opérateur économique. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, joindre au présent acte d'engagement l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché.

En cas de remise en main propre, l'opérateur économique signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie conforme du présent marché »

A, le

Nom :

Signature et cachet de la société :